



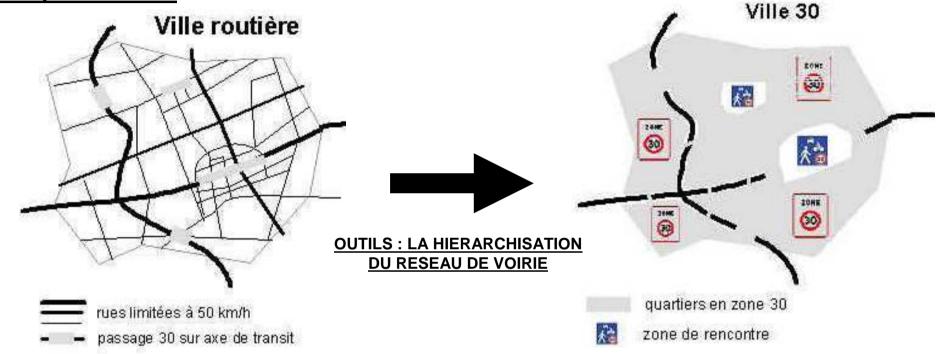


- Développement des zones 30
- Travaux de l'été
- Point sur la sécurité routière



1.1 Développement des zones 30

➤ Renversement progressif des valeurs : Passage d'aménagements ponctuels de zone 30 au concept de Ville 30



<u>Principe</u>: Zone 30 constitue une exception (proximité école, demande de riverains)

<u>Principe</u>: La Ville constitue une vaste zone de circulation apaisée à l'exception des principaux axes de circulation qui restent à 50 km/h.

► L'engouement des Villes 30 ?

De nombreuses collectivités s'engagent dans cette voie : Lorient, Metz, Lyon, Paris, Strasbourg, Toulouse, Fontainebleau, Clichy la Garenne, Nogent-sur-Marne, Fontenay-aux Roses, Sèvres, Clamart etc.





► L'intérêt d'abaisser les vitesses

- Un meilleur partage de la voirie pour tous les usagers ;
- Créer un cadre de vie plus agréable (réduction des nuisances) ;
- Faciliter les déplacements à vélo (Double sens cyclables) ;
- Assurer la sécurité des usagers ;



Faire tomber les idées reçues ?

Une Ville 30 a un impact limité sur les temps de parcours en voiture :

- → 1 trajet a un profil en « dent de scie », 50km/h n'est pas atteint systématiquement : Vmoy=18.9km/h
- → Une limite de vitesse à 30km/h se traduit par une baisse de la vitesse moyenne à 17.3 km/h
- Sur un trajet d'1km, le temps perdu est de 18 sec. L'effet est donc moindre dans une ville 30 où les axes principaux restent à 50km/h







Pour mémoire :

- 75% des déplacements en voiture <5km
- 50% des déplacements en voiture <3km
- 25% des déplacements en voiture <1km





1.1 Développement des zones 30

> <u>Situation à Versailles</u>

d'un schéma Existence directeur circulations douces qui a permis développer des itinéraires cyclables, dont certaines zones 30.

LEGENDE

Réseau cyclable existant:

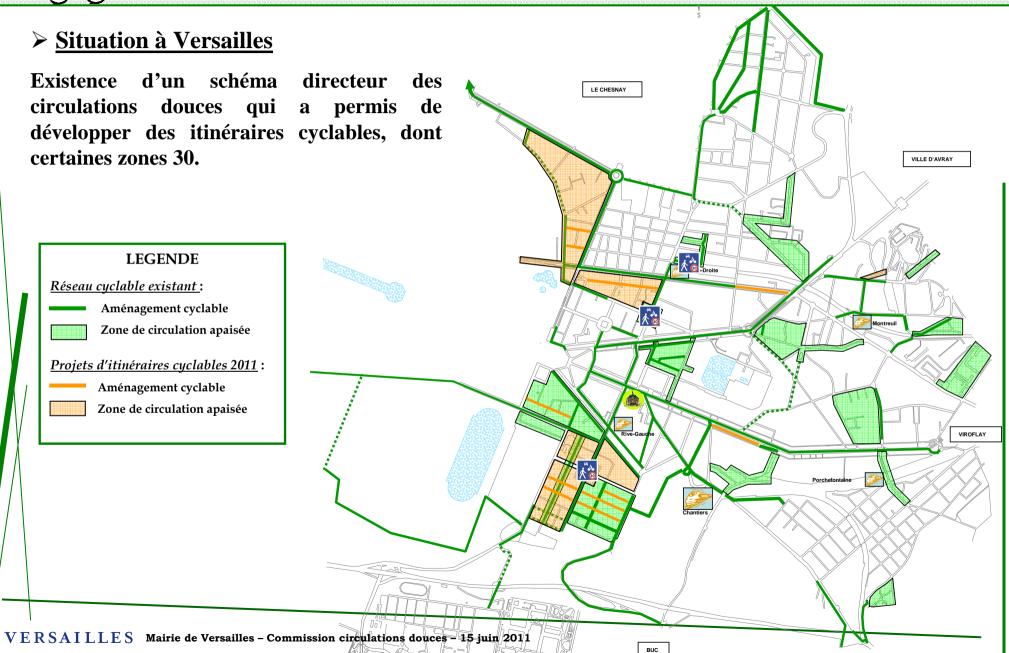
Aménagement cyclable

Zone de circulation apaisée

Projets d'itinéraires cyclables 2011 :

Aménagement cyclable

Zone de circulation apaisée







1.1 Développement des zones 30

> Quelle extension des zones 30 ?

La majorité des quartiers pourrait potentiellement bénéficier d'une telle réglementation..*

* Carte représentant les possibilités de développement des zones 30. Ne constitue en aucun cas une proposition d'aménagement.

Méthodologie:

• Concertation avec chaque conseil de quartier

• Elaboration d'un plan pluriannuel d'aménagement (début 2012).

LEGENDE

Réseau cyclable existant:

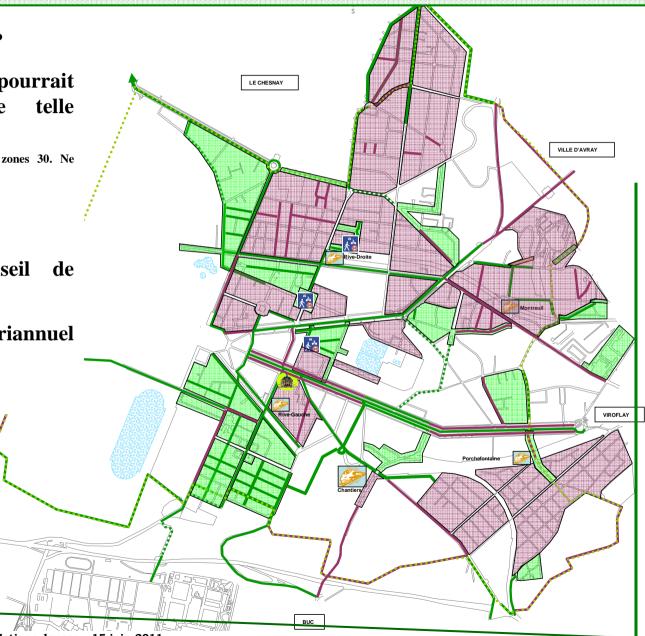
Aménagement cyclable

Zone de circulation apaisée

Aménagement à moyen terme?:

Aménagement cyclable

Zone de circulation apaisée









Bd de la Reine (4ème tranche) : De juillet à octobre 2011

Poursuite déploiement stationnement vélo sur Notre-Dame : juin-juillet 2011

Aménagement de sécurité du carrefour Paris-Rockefeller : juillet 2011 (en cours de validation)

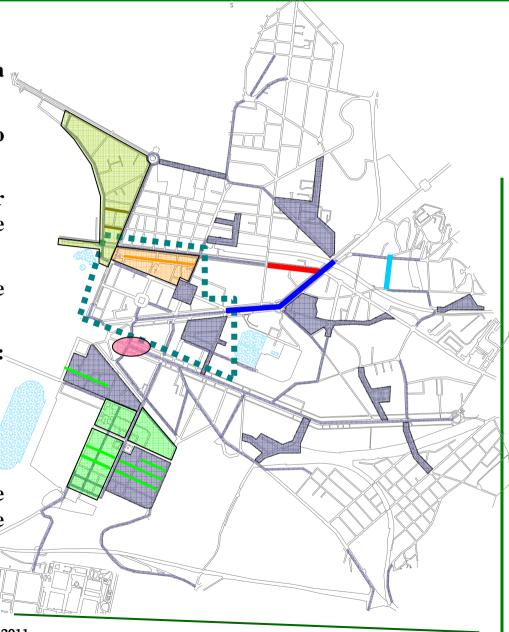
Aménagement de sécurité rue Antoine Richard

Zone 30 aux abords de l'église Notre-Dame : De juillet à septembre 2011

Zone 30 Saint-Louis : septembre 2011

Zone 30 Ermitage : septembre 2011

Piste cyclable Saint-Cloud (entre Montbauron et République) : septembre-octobre 2011







1.3 Point sur la sécurité routière

Intervention de M. Voitellier

